



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2020

> Synthèse locale Assainissement

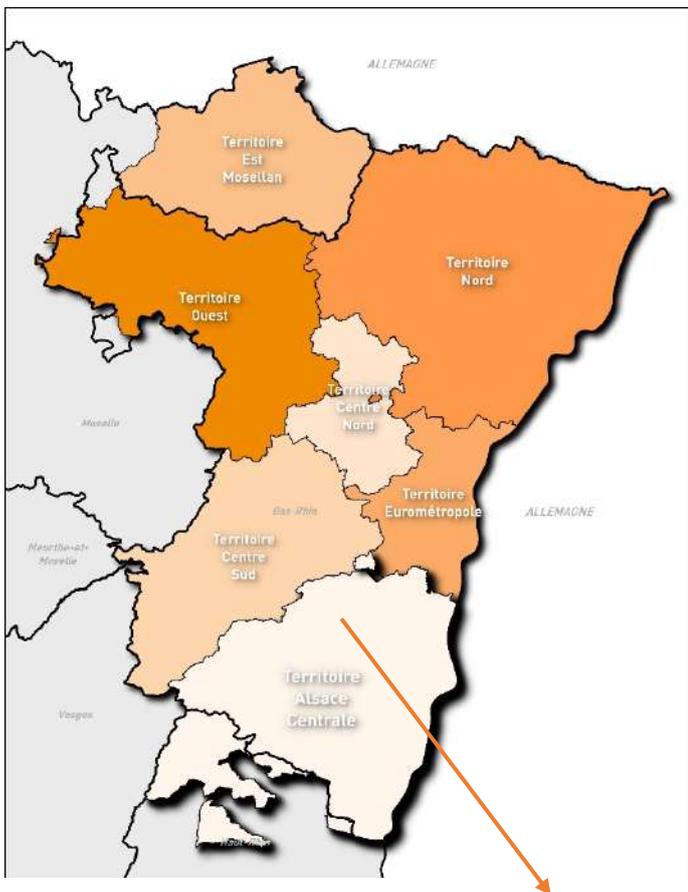
TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

PERIMETRE DU PIEMONT DE BARR





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DU PIEMONT DE BARR
 Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 18/07/2005
 Membre du SDEA depuis : 12/03/1975

Nombre de communes : 13

Nombre de délégués : 15

Vos usagers

- > 6 404 abonnés
- > 18 689 habitants desservis

Vos volumes

- > 927 222 m³ assainis
- > 145 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE ALSACE CENTRALE
 Centre et Antenne de rattachement : Benfeld





LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE :
Claude BOEHM



LE PRESIDENT DU SDEA :
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Maîtrise et gestion de la crise sanitaire COVID-19

L'année 2020 a été marquée par le démarrage de la crise sanitaire COVID-19. L'objectif du SDEA et de ses agents a été de s'adapter en vue d'assurer la continuité des services publics du cycle de l'eau pour l'ensemble des périmètres, tout en limitant l'impact économique, social et environnemental de la crise.

L'ensemble des opérations de maintenance curative et préventive a été poursuivi pour assurer la continuité de l'excellence et la durabilité du service en veillant à la santé-sécurité des agents du SDEA à l'appui de protocoles d'intervention sécurisés COVID-19.

Des défis pour la nouvelle mandature 2020-2026

Par ailleurs, le renouvellement municipal en 2020 a conduit à la désignation de l'ensemble des délégués des communes membres siégeant au sein des instances délibérantes et de concertation du SDEA. Impliqués dans 3 niveaux de gouvernance : local, territorial et global, de nombreux défis attendent les élus du SDEA lors de cette nouvelle mandature 2020-2026.

En premier lieu, les défis institutionnels vont constituer autant d'opportunités pour co-construire les organisations locales les plus pertinentes autour de l'ADN du SDEA : la mutualisation – solidarité – proximité ainsi que la vision intégrée du petit et du grand cycle de l'eau.

Notre feuille de route intègre également la poursuite des efforts en matière d'investissements, de transformation numérique et managériale mais aussi en matière d'innovation pour conforter l'excellence et la durabilité du service rendu.

Le troisième défi à relever lors de ce mandat est celui des nouvelles réponses à apporter sur l'exemplarité en matière de cycle de l'eau et de transition écologique telles que développer des solutions pérennes de protection des ressources en eau, associées à la transition vers de nouveaux modèles de production agricole.

Tous ces défis ne sauraient être relevés sans la mobilisation renforcée de toutes les parties prenantes et le fruit d'une co-construction de tous les acteurs. La diversité des territoires, des organisations et des sensibilités constitue un formidable catalyseur d'intelligence collective.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 17 bassins d'orage
- 74 déversoirs d'orage
- 24 stations de pompage
- 153,34 km de réseaux communaux
- 33,37 km de réseaux intercommunaux
- 3 937 bouches d'égout

		CAPACITÉ	
		m ³ /jour	Equiv-hab
Valff		17 000	86 000

Indicateurs de performance	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	104	104	104
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %	97 %	97 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

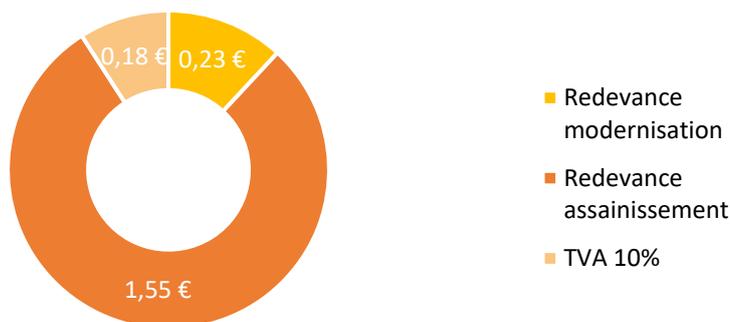
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

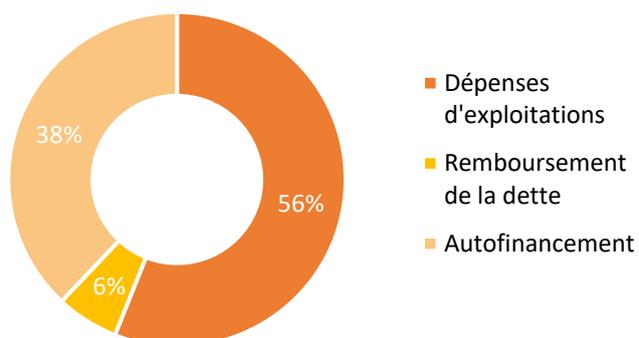
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 23,45 € HT/an
- Part variable : 1,35 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,55 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,96 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement

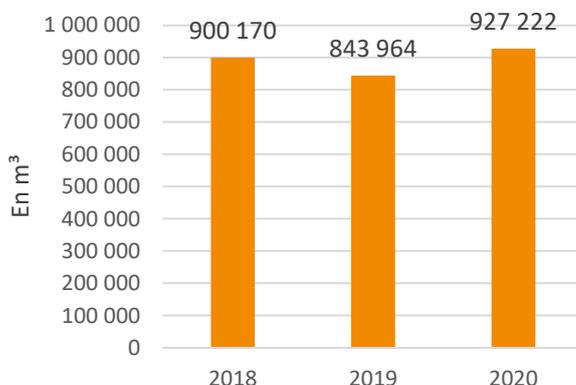




Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le périmètre du Piémont de Barr dégage un résultat de fonctionnement d'un peu plus de 4,7 M €, en hausse de 3 % par rapport à 2019. Malgré l'impact de la crise COVID, les coûts de fonctionnement sont en baisse notamment grâce à la récupération de la TICFE (taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) qui représente près de 113 k €.

Les recettes, bien qu'en légère diminution au niveau des participations de tiers et de la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) représentent près de 2 M€. Les travaux d'investissement, intégralement autofinancés, ont été réalisés pour près de 735 k €.

A noter que la réalisation d'une serre de séchage pour près de 1 M€ a été reporté en 2022. Concernant la dette, l'unique emprunt en cours se soldera en 2024.

Indicateurs financiers	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,8 an	0,7 an	0,5 an
Capital restant dû	621 362 €	508 387 €	395 412 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,92 %	2,65 %	3,47 %
Montant des abandons de créances	3 067 €	2 132 €	17 396 €
Taux de réclamations global	0,15 ‰	0 ‰	0,55 ‰

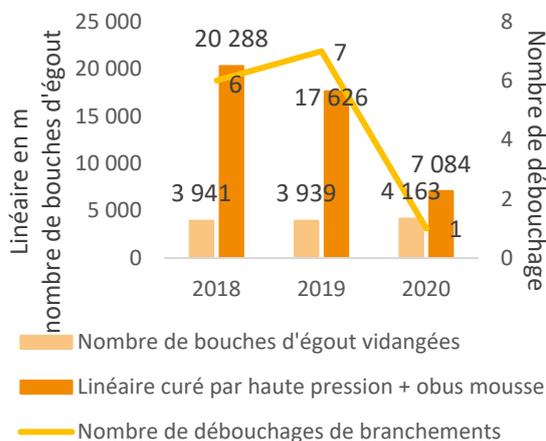
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

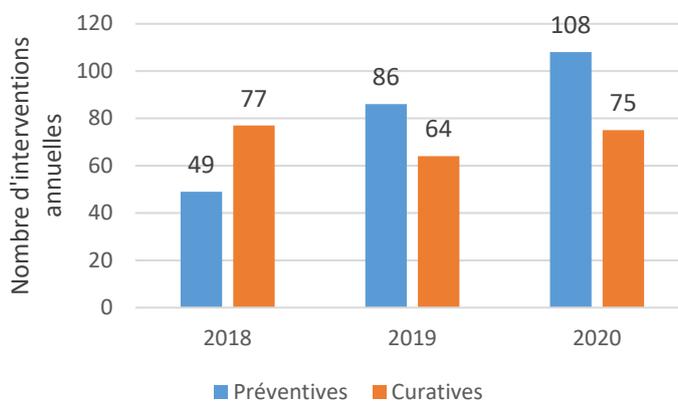
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



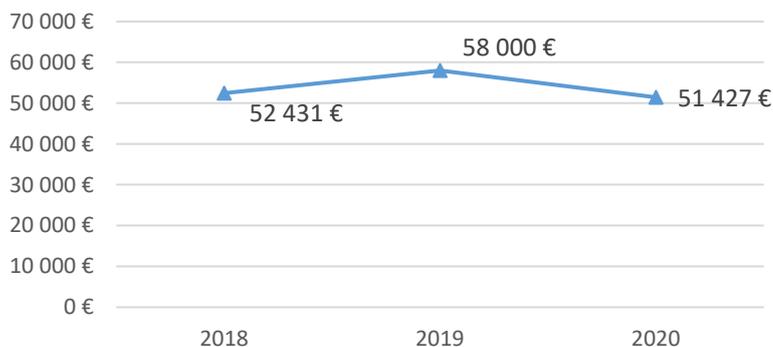
CHIFFRES CLÉS

- 71,5 tonnes de sables extraits du réseau
- 6,88 km de réseaux curés
- 4,49 % taux de curage
- 28 nettoyyages de stations de pompage
- 4 163 bouches d'égout vidangées
- 1 débouchage de branchement
- 17 surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2018	2019	2020
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1	5	5
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de station de pompage d'eaux usées a augmenté suite à la prise en compte de la station de refoulement de Barr rue de la Fontaine.

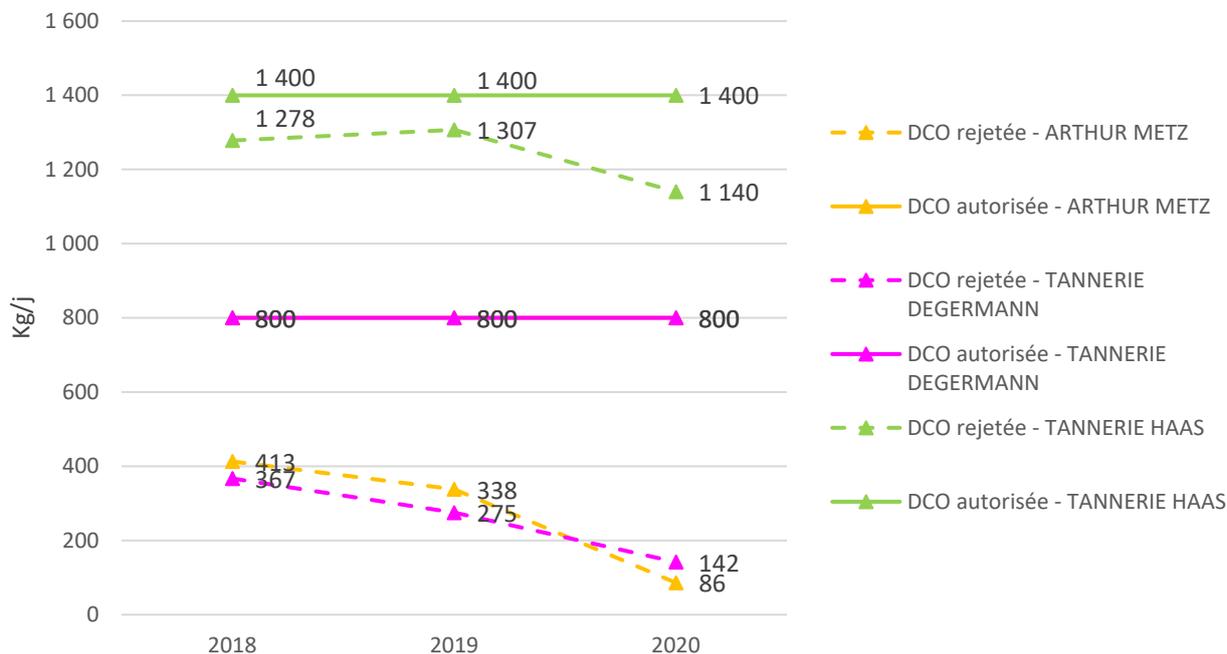
Le nombre de maintenance curative des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2020, cette augmentation est principalement liée à la station de refoulement de Zellwiller rue Verte, suite à une augmentation du nombre de bouchage des pompes.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2018	2019	2020
Domestiques	42	40	44
Assimilables Domestiques	0	3	1
Usagers non Domestiques	0	1	0
Total	42	44	45

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

**Industriels**

- EARL Meyer Jean-Marc à Epfig (eaux blanches),
- Ferme HAAG à Saint Pierre (eaux blanches)

Industriels conventionnés :

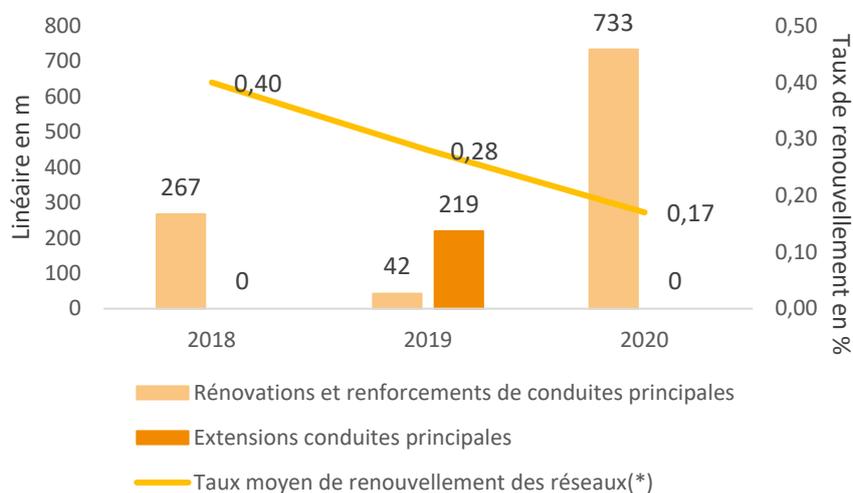
- Tannerie HAAS à Eichhoffen : collecte et traitement des eaux de process (env. 10 400 EH),
- Tannerie Degermann à Barr : collecte et traitement des eaux de process (env. 1 300 EH).

Dans la perspective de l'évolution de la réglementation sur les boues en 2021, et pendant la période transitoire précédant la construction d'un nouveau site regroupant l'activité des 2 tanneurs, les autorisations de rejets de ces derniers seront prolongées de 5 ans avec imposition d'une baisse des rejets de chrome au moins dans les mêmes proportions que la baisse imposée sur les boues.

- Cave vinicole Arthur METZ à Epfig (env. 800 EH) : résultats conformes pour 2020. L'entreprise a toutefois connu un défaut de son installation de mesure, encore en cours d'audit.

Opération collective de lutte contre les pollutions diffuses : 460 enquêtes ont été réalisées sur le Piémont de Barr, en 2018, auprès d'établissements ayant un impact potentiel sur l'eau (restaurants et métiers de bouche, ERP, autres activités économiques). 207 établissements sont concernés par l'opération collective, dont 158 présentent des non-conformités. Ces derniers seront incités, au cours des 3 années à venir, à engager des actions pour mettre leur installation intérieure d'assainissement en conformité, avec le concours financier de l'Agence de l'eau et l'aide d'un animateur du SDEA. A l'issue de l'année 2020, 44 établissements se sont mis en conformité sur les 158 non conformes de départ, soit 28 % de l'effectif. 43 217 € HT de travaux de mise en conformité ont été engagés pour 8 entreprises avec une participation financière de l'Agence de l'eau de 60 %.

5 Industriels dont 3 (*) conventionnés avec le SDEA

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX****Travaux de rénovation/extension de vos réseaux****Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages**

Travaux dans la rue du Lerchenberg à BARR en cours, fin programmée mi-mai 2021.

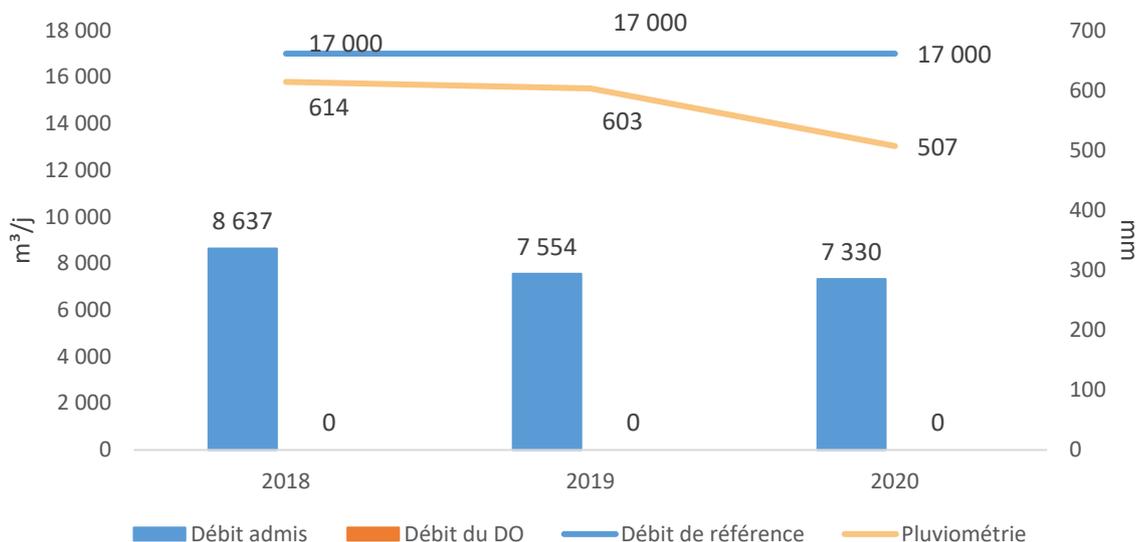
L'opération rue Principale et rue d'Obernai à BOURGHEIM débutera au 2^{ème} semestre 2021 pour un peu plus de 3 mois.



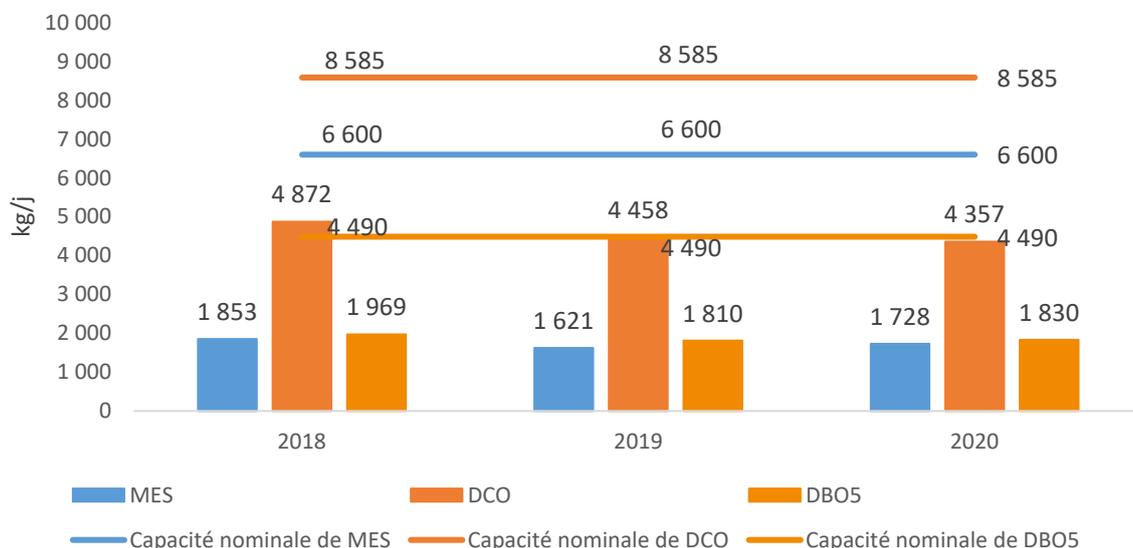
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente 43 % de la valeur nominale, contre 80 % pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Valff	43 %	80 %	100 %	0 %	0 %

Indicateurs de performance	2018	2019	2020
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	98 %	99 %	99 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	98 %	99 %	99 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Sur la base du paramètre DCO, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 39 600 équivalents-habitants (hypothèse : 110 g DCO/EQ/HAB/j).

Au niveau du traitement épuratoire, il reste de très bonne qualité, comme l'illustrent les 3 indicateurs déterminants la conformité des eaux rejetées qui sont tous proches de 100 %.

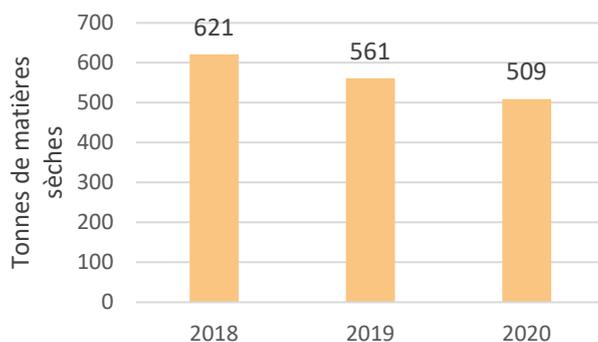
Cependant, 2 autres indicateurs traduisent une non-conformité structurelle au niveau de la station d'épuration. En effet, le dispositif équipant le déversoir d'orage en tête de station a été déclaré non-conforme en 2020. Le canal de rejet des eaux traitées est également non-conforme en raison de sa longueur insuffisante pour répondre aux normes en vigueur actuellement. Pour le déversoir d'orage, les travaux entrepris fin 2020 ont permis de rendre l'ouvrage conforme. La mise en conformité du canal de rejet aura lieu à l'été 2021 avec d'importants travaux de génie-civil et la pose d'un nouvel équipement déprimogène.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



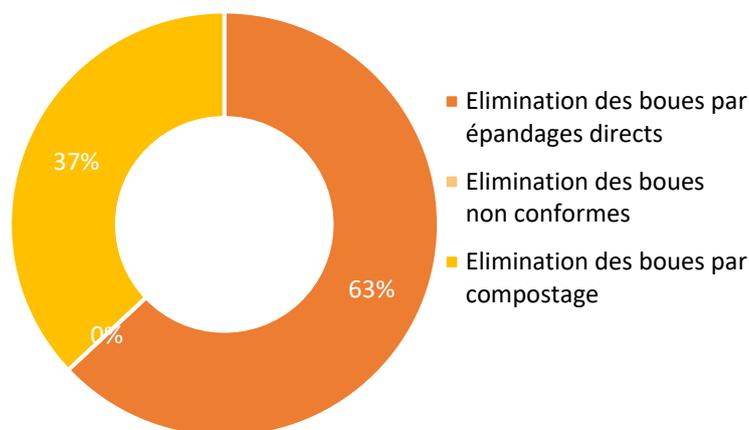
À noter

En 2020, la production de boues est en légère baisse par rapport aux années précédentes.

La proportion de boues valorisées en agriculture par épandage sur les parcelles du secteur est assez conséquente (63 %) alors que le reste des boues produites (37 %) a été envoyé vers une plateforme de compostage à Mandres sur Vair dans les Vosges.

En 2020, le suivi de l'évolution des teneurs en chrome des boues n'a pas mis en évidence de dépassement des valeurs réglementaires.

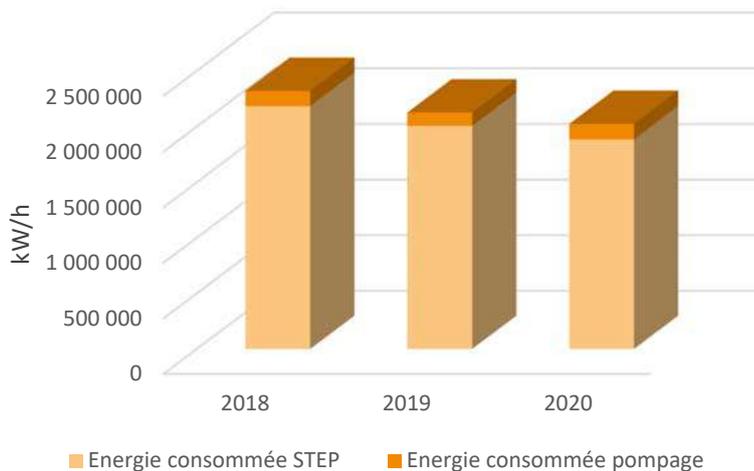
➤ Éliminations des boues





ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'ÉPURATION (STEP)



À noter

Au niveau de la station d'épuration, on relève une baisse sensible de la consommation électrique (- 6 % par rapport à 2019) liée à une baisse de la pluviométrie et des charges de pollution admises. Les remplacements des diffuseurs d'air effectués successivement en 2019 et 2020 expliquent également cette évolution.

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2020. Cette augmentation est principalement liée à la station de refoulement de Zellwiller rue Verte. Elle peut s'expliquer par des bouchages partiels des pompes entraînant une baisse de débit et une hausse du temps de fonctionnement des pompes.

VOTRE ACTUALITÉ

La Commune de BOURGHEIM va procéder au réaménagement de la voirie de la rue du Vignoble, à cette occasion le réseau d'assainissement sera également renouvelé.

L'opération programmée route du Hohwald à Barr est décalée à 2022, ainsi que celle rue du Château à Valff à une date ultérieure

Suite à la campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau qui a permis d'identifier des micropolluants en quantité significative, la phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration de Valff est en cours et doit s'achever à la fin de l'année 2021. Ce diagnostic a pour objectif d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.



LE SDEA, ACTEUR DU PROJET OBEPINE !

Comme vous le savez, le SDEA est régulièrement associé à des programmes de recherche appliquée, aux côtés de différents laboratoires, sur des sujets émergents de sciences et techniques de l'eau.

C'est donc tout naturellement que notre Syndicat a participé dès février 2020 au projet de suivi de la Covid dans les eaux usées porté par l'IUT Louis Pasteur, en fournissant des échantillons représentatifs en provenance de diverses stations d'épuration. Lauréat en juillet 2020 d'un appel à projet de la Région Grand Est, ce programme a ensuite intégré le réseau OBEPINE (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées) chargé de regrouper les données à l'échelle nationale et de développer un outil et une méthodologie de surveillance de la dynamique épidémiologique du virus.

COMMENT LE SDEA PARTICIPE AU SUIVI COVID DANS LES EAUX USÉES ?

Ce sont 11 stations d'épuration du périmètre du SDEA qui ont été choisies pour leur taille et leur dispersion géographique : Brumath, Erstein, Molsheim, Sainte-Marie-Aux-Mines, Saverne, Schweighouse-sur-Moder, Sélestat, Valff, Villé, Weyersheim et Wissembourg.

Les échantillons représentatifs des effluents reçus en entrée de station sont prélevés selon les sites une ou deux fois par semaine et mis à disposition de l'IUT Louis Pasteur pour analyse puis les données sont envoyées à OBEPINE pour traitement et diffusion. En retour, le SDEA transmet les résultats commentés aux élus des périmètres concernés.

La surveillance du SARS-CoV2 dans les eaux usées complète les données épidémiologiques et constitue un indicateur précoce, avec plusieurs jours d'avance, de l'évolution de la circulation du virus dans la population sur un territoire donné.

COMMENT ACCÉDER AUX RÉSULTATS ?

Depuis janvier, le réseau OBEPINE a commencé à publier les indicateurs de tendance sur son site internet www.reseau-obepine.fr. Ils sont présentés sous la forme de courbes :

- > L'indicateur de tendance sur les dernières semaines ;
- > L'indicateur depuis le début du suivi de la station d'épuration ;
- > Les indicateurs épidémiologies de Santé Publique France (tests positifs et taux de positivité des tests sur le périmètre géographique concerné).

Les résultats des 11 stations de notre périmètre sont en ligne sur notre site Internet www.sdea.fr.



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Retrouvez-nous sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et Youtube.

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau.

Rejoignez nos communautés sur les réseaux sociaux et engagez la conversion.





GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 689
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	509 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2020)	1,96 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	104
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	17 396 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,038 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,5 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,55 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sort des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

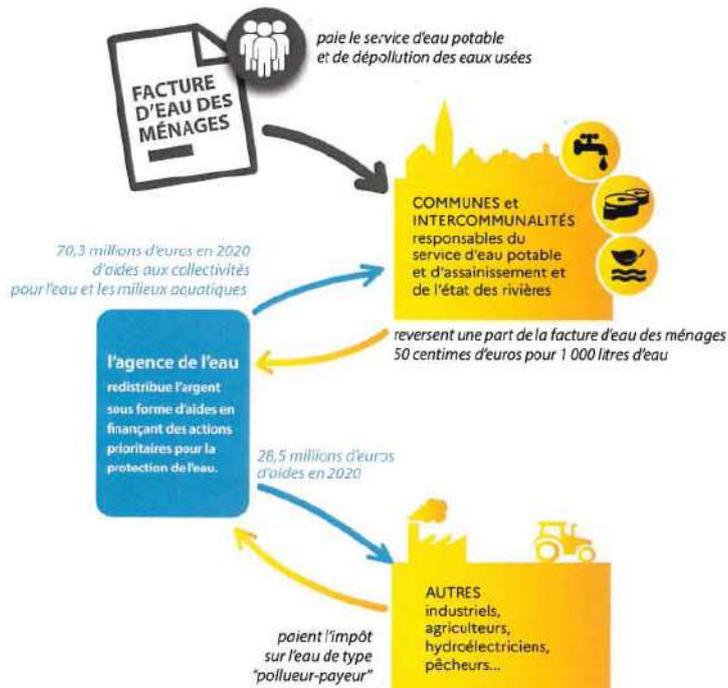
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.





ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.** En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1^{er} mars 2021.





LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozérieulles - BP 30019
 57161 Moulins-lès-Metz cedex
 Tél. 03 87 34 47 00
 agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Realisation : AELD-DIC - mars 2021
 Impression : Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Crédits : photos - agence de l'eau Rhin-Meuse - Isobphoto - application - AERM&C

PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHIN-MEUSE

COMITÉ
DE BASSIN
RHIN-MEUSE

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Donnez votre avis sur

L'eau

et le milieu marin

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"